

Le site Natura 2000 "Vallée de la Saône"

Prairies de bords de Saône

Le site Natura 2000 "Vallée de la Saône" en bref...

Région : Franche-Comté

Département : Haute-Saône

Nombre de communes : 68

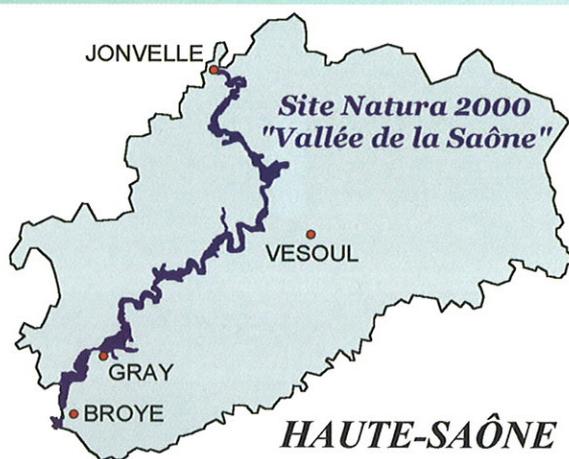
Longueur : 145 km correspondant au cours de la Saône

Surface : 13 499 ha

Altitude : de 180 à 230 mètres

Limites : de Jonvelle (limite Vosges) à Broye-Aubigny-Montseugny (limite Côte d'Or)

Référence européenne Natura 2000 du site : FR4301342



Le Val de Saône constitue une vaste **zone humide** dont la richesse du patrimoine écologique est reconnue au niveau national et européen.

En Haute-Saône, cette vallée alluviale représente à la fois un **réservoir de richesses biologiques et écologiques**, une **zone de reproduction et de refuge** pour de nombreuses espèces et une **ressource économique et touristique** importante.

La diversité biologique du Val de Saône, notamment liée aux **inondations**, se caractérise par une mosaïque de milieux naturels à forte valeur patrimoniale comme les **prairies humides**, les **forêts alluviales** et les **milieux aquatiques** (mares, baissières, bras morts, rus...).

Le document d'objectifs du site sera réalisé sous l'autorité de l'Etat (Préfecture et DIREN). Il a été confié à un groupement composé du **Syndicat Mixte Saône-Doubs** (opérateur-coordonnateur), de la **Chambre d'Agriculture de Haute-Saône**, de l'**Office National des Forêts de Haute-Saône** et d'**Espace Naturel Comtois**. Ce groupement travaillera en liaison avec un comité de pilotage représentant l'ensemble des acteurs de la vallée.

► Qu'est-ce-que Natura 2000 ?

La variété des climats, des paysages et des cultures induit une **grande diversité biologique** dont le maintien est un **facteur-clé**, en particulier dans les **zones rurales**.

Natura 2000 est le **projet de conservation de cette biodiversité** au sein des pays de l'Union Européenne. Il vise en effet à constituer un réseau de **Sites d'Intérêt Communautaire (SIC)** abritant des **habitats naturels** ainsi que des **espèces animales ou végétales devenues rares ou menacées**.



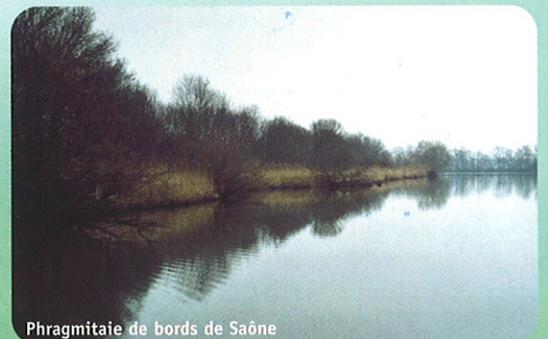
Les habitats et espèces **d'intérêt communautaire** sont précisés dans les annexes des directives européennes* "Oiseaux" et "Habitats".

En France, le réseau Natura 2000 doit constituer **un atout pour la conservation et la valorisation du patrimoine naturel, pour l'aménagement du territoire, et le développement durable de l'économie locale**.

Dans bien des cas, le maintien d'activités humaines extensives (élevage, agriculture, sylviculture...) sur les sites est nécessaire à la bonne conservation des milieux naturels et des espèces. Les sites Natura 2000 ne seront pas des "sanctuaires de nature" d'où l'homme serait exclu. Au contraire, ils seront des **exemples de conciliation constructive** entre ces activités et la nature par la mise en place d'une gestion contractuelle.

Pour mettre en œuvre la directive "Habitats", la France a choisi de présenter pour chaque site susceptible de figurer dans le futur réseau, un **plan de gestion** ou **document d'objectifs**** qui accompagnera sa **désignation avant 2004**.

L'objectif global est de promouvoir une gestion adaptée au maintien des habitats naturels et des habitats de la faune et de la flore sauvages tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales (article 2 de la Directive "Habitats").



* La **directive "Oiseaux" du 2 avril 1979**, prévoit la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux sauvages considérées comme rares ou menacées à l'échelle de l'Europe.

* La **directive "Habitats" du 21 mai 1992** a pour objet la conservation d'espèces et d'espaces sauvages énumérés dans les annexes de la directive.

** Le **document d'objectifs** : c'est d'abord un processus de concertation, associant les acteurs concernés par le site : habitants, élus, représentants socioprofessionnels, scientifiques... Ce document vise à préciser les objectifs de la directive Habitats sur le site : identifier les éléments sur lesquels portent la nécessité de préservation, localiser les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, recenser les activités humaines, sociales et culturelles et en évaluer leurs exigences, dresser un état des lieux de la conservation et de l'évolution des milieux, définir les objectifs et les mesures de la gestion la plus adaptée au territoire concerné, avec évaluation de leur coût.

➤ Description et intérêt du site "Vallée de la Saône"

Localisation :

Le site Natura 2000 "Vallée de la Saône" concerne **68 communes riveraines de la Saône** sur tout le département de la Haute Saône.



Prairie humide de fauche

Surface concernée :

La surface du site est d'environ **13 500 ha** entre Jonvelle et Broye-Aubigny-Montseugny.



Paysage du Val de Saône

Nature du site :

Le site regroupe les grands milieux naturels suivants : vallée alluviale inondable – habitats d'eau douce – formations herbacées naturelles et semi-naturelles – forêts – grottes.

Richesses écologiques :

Malgré les modifications de certains secteurs, le lit majeur de la Saône regroupe encore **de nombreux milieux naturels typiques et bien individualisés** dans lesquels les groupements végétaux aquatiques, prairiaux ou forestiers restent bien préservés.

Ces **prairies et forêts alluviales** sont caractérisées par une **grande diversité d'espèces animales et végétales souvent menacées**. On a ainsi pu recenser sur le site :



Gratiolle officinale

- **10 habitats d'intérêt communautaire** (dont 2 d'intérêt prioritaire) : les forêts alluviales mélangées de saules, d'aulnes et de frênes, les prairies maigres de fauche de basse altitude...
- **10 espèces végétales protégées** ont été répertoriées sur le site : la Gratiolle officinale, l'Ananas d'eau, l'Hottonie des marais, le Butome en ombelle, la Stellaire des marais...
- **56 espèces animales protégées** ont été inventoriées sur le site dont le Râle des genêts, la Rainette verte et le Grand Rhinolophe.



Râle des Genêts

Problématique :

Les écosystèmes des vallées alluviales sont très sensibles aux changements de pratiques : créés et préservés grâce au **maintien des pratiques culturelles extensives**, ils se voient aujourd'hui parfois menacés par la mécanisation et des méthodes de production plus intensives.

Le **maintien de la diversité biologique**, spécialement dans l'espace rural et forestier, dépend par conséquent de la **présence, voire de la réinstallation d'activités humaines** qui lui sont bénéfiques, notamment agricoles.



Prairie de pâture

➤ La méthodologie proposée pour l'élaboration du document d'objectifs

La concertation, une démarche essentielle :

L'animation, la concertation et la communication constituent des volets essentiels dans l'élaboration du document d'objectifs afin d'impliquer l'ensemble des usagers.

Pour ce faire, des groupes de travail sont créés par grand thème : agriculture / gestion forestière / qualité des eaux et des milieux aquatiques / tourisme, loisirs de plein air, chasse et pêche / urbanisme et gestion des risques / communication. Ils constituent des relais entre

le comité de pilotage et tous les acteurs du site. Les acteurs locaux peuvent ainsi s'exprimer et participer par l'intermédiaire de leurs représentants respectifs.



Forêt alluviale

L'harmonie avec les autres programmes :

En dehors des prospections de terrain nécessaires à la validation des données, le document d'objectifs sera réalisé à partir des études, procédures et documents récents existants.



Milieux aquatiques connexes

Enfin, l'élaboration du document d'objectifs Natura 2000 pourra s'appuyer :

- sur les mesures de gestion préconisées dans le cadre du Plan de Gestion du Val de Saône notamment mises en œuvre dans le premier Contrat de Vallée Inondable.
- sur le schéma de gestion et de restauration de la Saône amont (étude SAFEGE - 2001) et le LIFE Environnement.
- sur l'expérience de l'Opération Locale Agri-Environnementale.



Rainette verte

Calendrier prévisionnel :



SYNDICAT MIXTE SAÔNE & DOUBS
Etablissement Public Territorial de Bassin

Nicolas TERREL
Syndicat Mixte Saône Doubs
752, av. Lattre de Tassigny
71 017 MACON
Tél 03.85.21.98.07
Fax 03.85.21.98.64
smesd@club-internet.fr

Séverine ARTERO
Conseil Général 70
23, rue de la Préfecture
70 006 VESOUL
Tél 03.84.96.70.97
Fax 03.84.75.13.54
s.artero@cg70.fr



Chambre d'Agriculture
17, quai Yves Barbier
BP 189
70 004 VESOUL
Tél 03.84.77.14.00
Fax 03.84.76.52.65
pboulier@haute-saone.chambagri.fr



ONF
Service Départemental
Rue Georges Ponsot
BP 54
70 001 VESOUL
Tél 03.84.97.51.17
Fax 03.84.97.53.74
sd.vesoul@onf.fr



Espace Naturel Comtois
4 bis, rue des Chalets
25 000 BESANCON
Tél 03.81.53.04.20
Fax 03.81.88.55.64
cren-fc@worldonline.fr

DIREN Franche-Comté
Coordonnateur des projets Natura 2000 en Franche-Comté.
5, rue du Général Sarraill
BP 137
25000 BESANCON
Tél 03.81.61.53.60
Fax 03.81.81.24.96

luc.terraz@franche-comte.environnement.gouv.fr